

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1889

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 12

À la seconde phrase de l'alinéa 26, substituer à la référence :

« du présent chapitre »

la référence :

« du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel